



Contribuer au Blog du BIE

Le [Blog du BIE](#) est destiné aux partages d'expériences et de connaissances quant à l'histoire, aux thèmes, aux legs des Expositions. Les articles et billets peuvent être rédigés par le BIE ou provenir de contributeurs externes à l'organisation.

Pour proposer un sujet, un texte ou une vidéo, merci d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : media@bie-paris.org

Quels sujets proposer ?

Tout article à valeur informative, divertissante et répondant aux valeurs des Expositions - Éducation, Innovation et Coopération - est bienvenu. Les contributions peuvent prendre la forme de récits personnels ou de témoignages (*Mon expérience en tant que volontaire à l'Exposition*), de guides (*10 choses à savoir quand on visite l'Expo 2017*) ou encore de réflexions ou points de vue d'experts sur un thème (*Le sens de la Mobilité dans les années 2020*).

Sous quelles formes ?

Les contributions peuvent être soit un article (entre 400 et 800 mots environ) soit un message vidéo (d'une à dix minutes) que le BIE pourra intégrer au blog. Les articles doivent être rédigés en anglais ou en français, les vidéos doivent contenir des commentaires en anglais ou en français.

Les articles pourront être accompagnés d'images (d'au moins 800 pixels), avec précision le cas échéant de toutes les informations concernant les crédits, les droits et les légendes.

Si un article a déjà été publié sur un autre site/blog, merci de confirmer l'autorisation de partage et d'indiquer le lien vers la source originale qui devra alors être mentionnée.

Qui peut contribuer ?

Toute personne passionnée par les Expositions et ayant une idée de sujet à proposer peut contribuer.

Contacts:



Pour cela, la personne souhaitant contribuer devra préciser son identité, et envoyer une courte biographie d'environ 50 mots, en incluant une photo ou un avatar et en renseignant les réseaux sociaux sur lesquels elle est présente.

Quelle publication ?

Le BIE informera chaque personne de la date de publication de leur article/vidéo sur le blog si sélectionnés. La contribution pourra également être partagée sur les comptes [Facebook](#) et [Twitter](#) de l'Organisation en identifiant son auteur-e selon les réseaux sociaux précisés.

Le BIE se réserve le droit de sélectionner les contributions en fonction de leur sujet et du calendrier des publications. Les contributions sont également susceptibles d'être modifiées avant publication : des liens, images ou phrases pourraient être ajoutés ou retirés le cas échéant. Les contributions publiées sur le blog n'engagent que leurs auteurs respectifs.

Contacts: